

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 3 JUILLET À 20 HEURES 30

L'An Deux Mille Sept, le 3 Juillet 2007

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 3 Juillet 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Marcel COULIOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Laure SUDRE, Jean SICARD, Michel FRANQUES, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Félix TORRÈS, Gérard POJUADE, Michel MIENVILLE, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Michel ALBINET

Membres suppléants votants : Messieurs André BAUP, Claude RAMON, Eliane CARLES

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Jacques HUC, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHEDÉ, Patrice MANGIONE

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre FERRIERES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Madame Laure SUDRE), Olivier BRAULT, Louis BARRET, Pierre COSTES, Dominique BILLET (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Christian BONZI, Max AMIEL, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Jean-Pierre BOUCLY, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Jacqueline LAPEYRE, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BES, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Josian VAYRE, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Elisabeth LARAUD, Gérard SOULOMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DEFARGES, Jacques ANDRIEU, Christiane SEGURA, Jean-Philippe ROQUES

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 34

Votants (titulaires, suppléants votants, représentés) : 31

N° 2 - 68 / 2007 : MARCHÉ SECURISÉ – AVENANT N°1 ET AVENANT N° 2
POUR LE LOT 1

Pilote : Commission Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des
Services
Finances et Budget

Madame Christine DEVOISINS, rapporteur,

Par délibération en date du 05 décembre 2006, suite à une consultation pour les travaux d'aménagement, vous aviez attribué le lot 1 concernant le gros œuvre et réseaux divers pour l'aménagement du foirail de Jarlard à l'entreprise ANDRE BATIMENT SERVICE pour un montant de 158 550.60 € HT. Lors des travaux il a fallu assurer un gardiennage complémentaire afin de finaliser l'ensemble des travaux et de s'assurer que les équipements en métal galvanisé ne disparaissaient pas avant d'être scellés. Par contre, certains travaux ne se sont pas avérés nécessaires. Le montant de ces travaux supplémentaire s'élève à plus 4 280 € HT pour l'avenant n°1 et à moins 10 500 € HT pour les aménagements non réalisés.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois doit 4 280 euros HT pour l'avenant N° 1 à la Société André Bâtiment Service.

La Société André Bâtiment Service devra reverser à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois le montant de l'avenant N° 2 correspondant à 10 500 euros HT.

C'est pourquoi je vous propose :

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°1 avec la société ANDRE BATIMENT SERVICE pour le Lot n°1 d'un montant de + 4 280 € HT soit environ 2,6 % du montant du marché initial.
- D'approuver la conclusion de l'avenant n°2 avec la société ANDRE BATIMENT SERVICE pour le Lot n°1 d'un montant de – 10 500 € HT soit environ 6,6 % du montant du marché initial.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer ces avenants et à remplir toutes les formalités inhérentes au dossier

Le Conseil de Communauté Agglomération de l'Albigeois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la conclusion de l'avenant N° 1 avec la société ANDRE BATIMENT SERVICE pour le Lot n°1 d'un montant de + 4 280 € HT.

APPROUVE la conclusion de l'avenant N° 2 avec la société ANDRE BATIMENT SERVICE pour le Lot n°1 d'un montant de – 10 500 € HT.

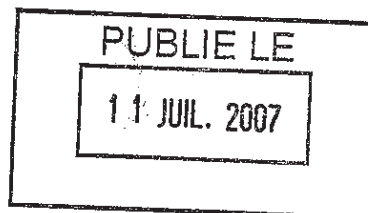
AUTORISE Monsieur Le Président à signer ces avenants et à remplir toutes les formalités inhérentes.

Pour extrait conforme,
Fait le 3 Juillet 2007,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



MAITRISE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS

OPERATION

AMENAGEMENT D'UN MARCHÉ SECURISE DE VEAUX LOURDS
Foirail de Jarlard – Rue des Agriculteurs – 81000 ALBI

AVENANT N° 1

Au Marché de travaux 06-041

Conclu avec l'Entreprise ANDRE BATIMENT SERVICES

LOT N° 1 – GROS OEUVRE – RESEAUX DIVERS
(Tranche ferme)

I – PARTIES CONTRACTANTES –

Le présent avenant n° 1 modifiant le marché initial est passé entre :

- **D'une part :**
La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
Représentée par Monsieur Philippe BONNECARRERE
Parc François Mitterrand
81160 SAINT JUERY
Ci-après désigné « Le Maître d'Ouvrage »
- **D'autre part :**
Monsieur Olivier ANDRE, agissant au nom et pour le compte de
ANDRE BATIMENT SERVICES
La Sénassie
81450 LE GARRIC
Ci-après désignée « L'Entreprise »

II – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'introduire au marché initial :

- Des travaux complémentaires pour un montant H.T. de : + 4 280.00 €

A la demande du Maître d'Ouvrage : Gardiennage complémentaire du 17.04 au 30.04.07 inclus

A l'avenant est annexé le devis du 04 Avril 2007 valant décomposition du prix forfaitaire.

III – MONTANT DU NOUVEAU MARCHE

Le montant du Marché indiqué à l'article 2 « Prix » de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

	Marché Initial HT	Avenant n° 1 HT	Nouveau Marché H.T.
LOT N° 01 – ANDRE SERVICES BATIMENT	158 550.60 €	+ 4 280.00 €	162 830.60 €

IV – CLAUSES PARTICULIERES

Toutes les Clauses du Marché initial demeurant applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions continues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Etabli en 3 exemplaires.

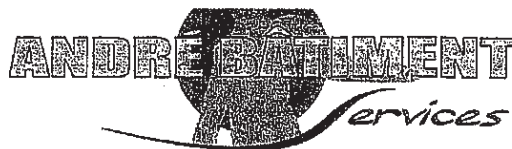
A ALBI, le 05 Avril 2007

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
Le Président,

Philippe BONNECARRERE

L'Entreprise ANDRE BATIMENT SERVICES

ANDRE BATIMENT SERVICES
La Sénassie 81450 Le Garric
Tél / Fax 05 63 36 72 99
SIRET 452 039 748 00014



DEVIS

N° 070404034
Du 4 avril 2007

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS
Parc François Mitterrand
81160 SAINT-JUERRY
Tél. : 05 63 45 72 47/Fax : 05 63 45 72 45

OBJET : GARDIENNAGE COMPLEMENTAIRE POUR LE MARCHÉ SECURISE DE VEAUX LOURDS
AU FOIRAIL DE JARLARD à ALBI

DESIGNATION	Un	Qté	Prix unitaire H.T. en €	Prix total H.T. en €
Gardiennage complémentaire du 17 avril 2007 au 30 avril 2007.	Forf	1,00	4 280,00	4 280,00
TOTAL H.T.				4 280,00

	Prix en €
TOTAL H.T.	4 280,00
T.V.A. (19,6 %)	838,88
TOTAL T.T.C.	5 118,88

LE CLIENT

Bon pour accord,

A

Le

ANDRE BATIMENT SERVICES
La Senassie 81450 La Garrie
Tél / Fax 05 63 36 72 99
SIRET 452 039 748 00014

ANDRE BATIMENT SERVICES
La Senassie
81450 LA GARRIE

Tél / Fax : 05 63 36 72 99
Email : olivier.andre@wanadoo.fr

N° de SIRET : 45203974600014 - CODE APE : 452V
N° immatriculation répertoire des métiers : 45203974600014 RM 180

MAITRISE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS

OPERATION

AMENAGEMENT D'UN MARCHÉ SECURISE DE VEAUX LOURDS
Foirail de Jarlard – Rue des Agriculteurs – 81000 ALBI

AVENANT N° 2

Au Marché de travaux 06-041

Conclu avec l'Entreprise ANDRE BATIMENT SERVICES

LOT N° 1 – GROS OEUVRE – RESEAUX DIVERS
(Tranche ferme)

I - PARTIES CONTRACTANTES -

Le présent avenant n° 2 modifiant le marché initial est passé entre :

- D'une part :

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
Représentée par Monsieur Philippe BONNECARRERE
Parc François Mitterrand
81160 SAINT JUERY
Ci-après désigné « Le Maître d'Ouvrage »

- D'autre part :

Monsieur Olivier ANDRE, agissant au nom et pour le compte de
ANDRE BATIMENT SERVICES
La Sénassie
81450 LE GARRIC
Ci-après désignée « L'Entreprise »

II - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'introduire au marché initial :

- Des travaux en moins value pour un montant H.T. de : - 10 434.51 €

A l'avenant est annexé le devis du 24 Avril 2007 valant décomposition du prix forfaitaire.

III - MONTANT DU NOUVEAU MARCHE

Le montant du Marché indiqué à l'article 2 « Prix » de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

	Marché Initial HT	Avenant n° 1 HT	Avenant n° 2 HT	Nouveau Marché H.T.
LOT N° 03 - SARL ANDRIEU	158 550.60 €	+ 4 280.00 €	- 10 434.51 €	152 396.09 €

IV - CLAUSES PARTICULIERES

Toutes les Clauses du Marché initial demeurant applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions continues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Etabli en 3 exemplaires.

A ALBI, le 24 Avril 2007

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
Le Président,

Philippe BONNECARRERE

L'Entreprise ANDRE BATIMENT SERVICES

ANDRE BATIMENT SERVICES
La Sénassie 81450 Le Garric
Tél / Fax 05 63 36 72 99
SIRET 452 039 748 00014



DEVIS en MOINS VALUE

N° 070404034/2

Du 24 avril 2007

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS

Parc François Mitterrand

81160 SAINT-JUERRY

Tél. : 05 63 45 72 47/Fax : 05 63 45 72 45

OBJET : TRAVAUX EN MOINS VALUE DU MARCHE SECURISE DE VEAUX LOURDS à ALBI

DESIGNATION	Un	Qté	Prix unitaire H.T. en €	Prix total H.T. en €
Antenne de reprise de caniveau (article 1.1.4.3 du marché)	U	2,00	1 950,00	3 900,00
Branchement réseau eau potable (article 1.1.6 du marché)	U	1,00	1 600,00	1 600,00
Branchement EP au réseau public (article 1.1.7 du marché)	U	1,00	1 800,00	1 800,00
Remise en état bouches d'eau (article 1.1.23 du marché)	Ens	1,00	3 200,00	3 200,00
TOTAL H.T.				10 500,00

ANDRE BATIMENT SERVICES
La Jénassie 81450 Le Garac
Tél / Fax 05 63 36 72 99
SIRET 452 039 746 00014

	Prix en €
TOTAL H.T.	10 500,00
Remise commerciale	-65,49
Reste H.T.	10 434,51
T.V.A. (19,6 %)	2 045,16
TOTAL T.T.C.	12 479,67

LE CLIENT

Bon pour accord,

A

Le